



CHEF D'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 2

FORMATION PRÉSENTIELLE

La formation Chef d'équipe de Sécurité Incendie SSIAP 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) s'adresse aux Agents de Sécurité Incendie (SSIAP 1) souhaitant évoluer comme Chef d'Equipe. En obtenant ce diplôme, ils seront aptes à manager les équipes de sécurité, les former, établir les plannings, prendre en charge et diriger un PC sécurité lors des accidents.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

Cette formation prépare aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Manager une équipe d'agents de sécurité
- Gérer le poste central de sécurité (PCS) en situation de crise
- Assurer la formation des personnels sous sa responsabilité

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale (certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois).
- Être titulaire de la qualification SSIAP1 (ou équivalence réglementaire).
- Justificatif d'une activité d'agent de sécurité incendie de 1 607 heures durant les 24 derniers mois.
- Attestation de secourismes (PSC1 de moins de 2ans, ou SST/PSE1 en cours de validité).

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation SSIAP2 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est découpé en 4 parties majeures :

Partie 1 : Rôles et missions du chef d'équipe (38h)

- Gestion et management de l'équipe de sécurité.
- Organisation d'une séance de formation (pédagogie appliquée).
- Gestion des conflits et évaluation de l'équipe.
- Information de la hiérarchie et rédaction de rapports.
- Délivrance des permis de feu.

Partie 2 : Manipulation des systèmes de sécurité incendie (10h)

- Exploitation du Système de Détection Incendie (SDI).
- Gestion du Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) et réarmement des DAS.
- Installations fixes d'extinction automatique (procédure et mesures compensatrices).

Partie 3 : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie (6h)

- Réglementation du Code du Travail.

- Rôle et fonctionnement des commissions de sécurité et d'accessibilité.

Partie 4 : Chef du poste central de sécurité en situation de crise (16h)

- Gestion du PCS en situation dégradée.
- Conseils techniques aux services de secours (accueil et guidage).

DURÉE

70 heures minimum en présentiel (hors temps d'examen).

(Pour un groupe complet de 12 stagiaires, une journée complète d'examen 8h00 si les épreuves orales et pratiques se dérouleront en ateliers simultanés).

PROFIL DES INTERVENANTS

La formation SSIAP 2 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées.

Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 12 par session.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

Méthodes : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, démonstrations commentées, apprentissage par simulation.

Matériel pédagogique spécifique (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005) :

1. Plateau Technique de Sécurité (Socle Commun) :

Pour tous les niveaux SSIAP, votre organisme doit justifier des équipements "lourds" suivants, qu'ils soient possédés en propre ou mis à disposition via une convention avec un établissement support :

- Système de Sécurité Incendie (SSI) : Un SSI de catégorie A fonctionnel (ou dispositif analogue/valise pédagogique respectant les normes NF).
- Désenfumage et Compartimentage : Volets de désenfumage et clapets coupe-feu équipés de leurs systèmes de déclenchement.
- Éclairage de Sécurité : Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) permanents et non permanents permettant des démonstrations en cas de coupure de courant.
- Moyens d'Extinction : Robinet d'Incendie Armé (RIA) fonctionnel, extincteurs (eau, poudre, CO2) si possible en coupe pédagogique, et têtes d'extinction automatique (sprinklers).
- Pratique du Feu Réel : Une aire de feu permettant l'usage d'extincteurs sur feu réel ou, solution privilégiée en zone urbaine comme dans le Var, un bac à feux écologiques à gaz.

2. Spécificités pour SSIAP2 (Management opérationnel) :

Le matériel doit permettre la gestion d'un Poste Central de Sécurité (PCS) en crise :

- Informatique : Postes équipés de logiciels de bureautique (tableur) pour l'élaboration des plannings de vacances.
- Gestion de crise : Le SSI doit permettre la simulation de pannes, de mises hors service et de scénarios dégradés incluant au moins trois anomalies simultanées.

3. Supports de Certification :

- Système informatisé de réponses : Pour les épreuves écrites (QCM), l'usage de boîtiers électroniques ou de tablettes est obligatoire pour garantir la traçabilité et le tirage au sort par chapitre.
- Modèles administratifs : registres de sécurité, modèles de permis de feu conformes au GN 13, et livrets de main courante.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.
- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
 - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
 - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
 - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
 - par e-mail à contact@mcf-securite.com
 - par téléphone au 03 83 25 80 33

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

La formation SSIAP 2 est validée par un examen réglementaire conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

L'examen est présidé par le DDSIS (ou son représentant) et deux chefs de service SSIAP 3 en fonction. Il comprend trois épreuves :

1. Épreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (40 min). Note 12/20 exigée.
2. Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique de 15 minutes (après 15 min de préparation). Évaluation : Apte / Inapte.
3. Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC de sécurité en situation de crise (20 min). Évaluation : Apte / Inapte.

Le candidat est certifié s'il obtient 12/20 à l'écrit ET la mention "Apte" aux deux autres épreuves.
Le formateur de la session ne peut en aucun cas siéger au jury d'examen.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention du diplôme SSIAP 2**

Durée de validité : 36 mois

Maintien des compétences : Pour conserver son diplôme SSIAP2, l'agent devra suivre une formation de "Recyclage SSIAP2" d'une durée de 14 heures, tous les 36 mois.

Remise à niveau : si l'agent est hors délai (36 mois) pour effectuer son recyclage, il devra effectuer une formation de Remise à niveau SSIAP 2 (RAN SSIAP2) d'une durée de 21h.

- Livret du stagiaire SSIAP2

DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.mcf-securite.com, ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----